

L'ANLCI poursuit son engagement dans la lutte contre l'illettrisme

02 Juin 2014

Hervé Fernandez - Directeur de l'ANLCI



Reconduite pour cinq ans, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) vient d'adopter son nouveau plan d'action opérationnel. Son directeur revient sur les réalisations déjà menées par l'agence et sur les défis à venir.

« Notre nouveau plan prévoit une série d'actions pour épauler les acteurs de la formation dans la mise en place des nouveaux droits instaurés par la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle. »

L'ANLCI vient d'adopter un plan d'action opérationnel pour 2014-2018. Dans quel contexte s'inscrit-il ?

L'obtention du label Grande cause nationale en 2013, à l'initiative d'un collectif de 67 organisations, a donné un coup de projecteur sur la lutte contre l'illettrisme. Les pouvoirs publics ont souhaité aller plus loin, donner un coup d'accélérateur, et ont saisi le CNFPTLV afin de faire des propositions et de définir une stratégie à la lutte contre l'illettrisme. Sur la base de cette stratégie, l'ANLCI a redéfini sa convention constitutive et son plan d'action opérationnel. Une des propositions du CNFPTLV étant de faire baisser le taux d'illettrisme de deux points d'ici à 2018, nous l'avons adopté comme période de référence.

Quel est le bilan des actions menées par l'ANLCI jusqu'à aujourd'hui ?

Depuis sa création en 2001, l'action de l'ANLCI a été marquée par de grandes étapes. La première a été l'adoption d'une définition commune de l'illettrisme, qui a permis grâce à un partenariat avec l'Insee de pouvoir mesurer l'ampleur de ce problème. L'ANLCI a ensuite structuré son action sur les territoires, et proposé aux différents acteurs impliqués (régions, rectorats, Etat, Opca), de se réunir autour d'un diagnostic régional. En Ile-de-France, un premier plan de lutte contre l'illettrisme, actuellement en phase de renouvellement, a été adopté en 2008.

Nous avons par ailleurs organisé avec le soutien du FSE un programme d'échange de bonnes pratiques, et mis en place des expérimentations sociales, comme les actions éducatives et familiales, ou travaillé sur la prise en charge des apprentis ne maîtrisant pas les compétences de base.

Votre nouveau plan d'action prévoit l'organisation de journées nationales de lutte contre l'illettrisme autour du 8 septembre. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Durant les Assises régionales et nationales qui se sont tenues en 2013, les participants ont affiché leur volonté de prolonger la dynamique de l'année Grande cause nationale. L'idée a été lancée, qui a été reprise dans les propositions du CNFPTLV, d'organiser des journées nationales d'action contre l'illettrisme autour du 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation. Les premières auront lieu cette année. A cette occasion, l'ANLCI labellisera les différentes initiatives visant à mettre en lumière la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Les nouvelles orientations de l'ANLCI prennent-elles également en compte les changements apportés par la réforme de la formation professionnelle ?

Les administrateurs de l'ANLCI ont tenu à ce que notre action soit en phase avec la loi du 5 mars, qui instaure des droits nouveaux très importants, comme le compte personnel de formation, qui permettra de financer les formations permettant d'acquérir le socle de compétences et de connaissances, ou le conseil en évolution professionnelle. La loi met aussi en œuvre la montée en charge des régions, qui reprennent notamment la responsabilité du dispositif compétences clés. Notre plan prévoit une série d'actions pour épauler les acteurs de la formation dans la mise en place de ces nouveaux droits. Nous souhaitons ainsi référencer les structures prenant en charge les personnes en situation d'illettrisme, et aller jusqu'à la reconnaissance d'un engagement de service, afin que par exemple les Opca puissent

puiser dans ce répertoire pour constituer leur réseau d'organismes de formation.

Nous voudrions aussi faire un état des lieux national des approches pédagogiques qui sous-tendent les réponses aux marchés publics consacrés à la lutte contre l'illettrisme, qui sera remis aux Conseils régionaux. Cela s'inscrit dans notre rôle de rechercher une cohérence nationale, dans le respect des prérogatives de chacun, afin de garantir une même chance d'accès aux formations aux compétences de base, quel que soit le lieu de résidence.

[Télécharger le plan d'action opérationnel 2014-2018 de l'ANLCI](#) ^[1]

Propos recueillis par Raphaëlle Pienne (mai 2014)

Tags : [ANLCI](#) ^[2] | [illettrisme](#) ^[3]